

La route transcanadienne.—L'*Annuaire* de 1951 donne, aux pp. 660-663, un aperçu de l'Accord de même que des prescriptions et des travaux relatifs à la route transcanadienne, entreprise fédérale-provinciale, et aussi une carte indiquant le tracé à travers les huit provinces qui participaient alors à l'entreprise. La route aura les normes suivantes: chaussée double, de 22 à 24 pieds de largeur, à surface dure; larges épaulements, espace libre sur les ponts et large champ de vision; pentes et courbes peu accentuées; limite de charge de 9 tonnes par essieu. Les passages à niveau seront éliminés là où cela sera possible.

La longueur estimative de la route, à travers les huit premières provinces à conclure l'entente avec le gouvernement fédéral en 1950 et la Nouvelle-Écosse, qui s'est jointe aux autres en 1952, s'établissait en 1954 à 4,580 milles répartis ainsi: Terre-Neuve, 610 milles; Île-du-Prince-Édouard, 74; Nouvelle-Écosse, 310; Nouveau-Brunswick, 388; Ontario, 1,412; Manitoba, 305; Saskatchewan, 414; Alberta, 292; Colombie-Britannique, 692; parcs nationaux, 83.

Les contrats accordés dans les neuf provinces participantes pour de nouveaux travaux d'aménagement entre le 9 décembre 1949 et le 31 mars 1954 s'élèvent à \$142,530,857, la part de l'État fédéral s'établissant à 50 p. 100, soit \$71,265,428. Les paiements fédéraux aux provinces durant cette période, pour des travaux antérieurs, provisoires et nouveaux se sont élevés à \$47,328,069. La main-d'œuvre sur les lieux, jusqu'au 31 mars 1954, a représenté 2,721,580 jours-hommes de huit heures; le travail connexe pour assurer les matériaux et les services nécessaires a été évalué à 4,627,000 jours-hommes.

L'État central défraie entièrement le coût des parties de la route situées dans les parcs nationaux; le Parlement a affecté 2 millions de dollars à cette fin pour l'année terminée le 31 mars 1955.

En juin 1954, des contrats avaient été approuvés pour le nivellement de 1,483 milles de route et l'équivalent de 1,250 milles avait été aménagé. Des contrats visant des travaux de fond et de pavage avaient été approuvés pour 978 milles et l'équivalent de 806 milles avait été achevé. De plus, 83 ponts, viaducs et autres ouvrages de plus de 20 pieds de long avaient été achevés.

Section 3.—Véhicules automobiles

Immatriculation.—Les automobiles ont été immatriculées pour la première fois au Canada en 1904 et l'Ontario était la seule province à délivrer des permis cette année-là. Le Nouveau-Brunswick a commencé à immatriculer les automobiles en 1905; le Québec, la Saskatchewan et l'Alberta, en 1906; la Colombie-Britannique, en 1907; le Manitoba, en 1908; la Nouvelle-Écosse, en 1909; l'Île-du-Prince-Édouard, en 1913; le Yukon, en 1914.

En 1905, seulement 565 véhicules automobiles sont immatriculés au Canada; en 1915, le total est de 95,284 et, dix ans après, de 724,048. Sauf les années 1931 à 1933, toutes les années accusent une augmentation jusqu'à 1941, lorsque 1,572,784 véhicules automobiles sont immatriculés. Le nombre de véhicules commerciaux continue d'augmenter durant la guerre, mais les voitures particulières enregistrent un record prononcé, à cause des restrictions à la fabrication et du rationnement des pneus et de l'essence. Toutefois, le redressement économique d'après-guerre est